

Tribune libre

L'Avance sur solde pour investissement : l'autre mécanisme de diversification de l'économie gabonaise

Adrien NKOGHE ESSINGONE *
Libreville/Gabon

LA mesure n°7 de la feuille de route souveraine arrêtée par le Sommet extraordinaire des chefs d'États de l'Afrique centrale sur la situation économique et monétaire de la zone Cémac, tenu à Yaoundé, au Cameroun, le 23 décembre 2016, a «engagé la BEAC à proposer à brève échéance, en faveur des États, des mesures visant à promouvoir la migration progressive vers le financement par les marchés des capitaux en substitution des financements directs de la Banque centrale». Cette brève échéance place le Gabon à la croisée des chemins de la problématique des financements adaptés au développement des infrastructures structurantes. La recommandation du Sommet de Yaoundé est une idée qui chemine depuis un certain temps déjà dans la tête de beaucoup d'experts. Le Pr Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, au cours d'une conférence organisée par la Banque africaine de développement (BAD), à Abidjan, y était allé plus directement, en affirmant que «l'Afrique doit compter davantage sur elle-même».

En l'occurrence, nous préciserions que le Gabon doit maintenant compter davantage sur lui-même. Ce pragmatisme conforme à l'air du temps devrait désormais être son credo. Le pays, aux énormes potentialités, devrait faire montre d'audace et d'ingéniosité en suscitant des financements à même de favoriser un développement inclusif de son économie.

L'urgence contenue dans cette mesure n°7 exhorte le gouvernement à la recherche et à la promotion de financements innovants et stables, voire, si possible, originaux, véritable variables d'ajustement du succès du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), aujourd'hui ajusté par le courageux Plan de relance économique (PRE) 2017-2020 du gouvernement.

A ce sujet, force est de reconnaître que l'Exécutif gabonais avait une longueur d'avance sur le Sommet extraordinaire des chefs d'États de l'Afrique centrale. En effet, le gouvernement a instauré, le 20 août 2015, par décret n°0405/PR/MBCP, l'Avance sur solde pour investissement (ASI). Ce décret met en place une facilité pouvant aller jusqu'à 10 millions de francs CFA, permettant à tout fonctionnaire de bénéficier d'un crédit remboursable sur 36 mois, soit trois ans.

Tout bien considéré, l'ASI pourrait devenir une véritable «force tranquille» de financement de l'économie nationale, de par son volume de mobilisation de fonds grâce au nombre important et à la permanence continue du corps des fonctionnaires, sans négliger que les fonds ainsi mobilisés seront dans la devise nationale, le franc CFA.

En conséquence, il me semble utile de proposer très humblement et très res-

pectueusement au gouvernement de transformer en une réforme emblématique pour le pays ce qui peut apparaître comme un simple moyen de favoriser aux fonctionnaires l'accès aux biens domestiques : achat de briques, de tôles, de planches, de véhicules, etc. Il faudrait susciter en eux plus d'ambition afin qu'ils entrent de plain-pied dans l'économie financière de la nation.

Pour cela, il convient de permettre aux bénéficiaires de l'ASI de prendre des participations dans certaines entreprises évoluant dans des secteurs à très haute valeur ajoutée et à rentabilité immédiate. C'est une façon, comme une autre, de favoriser la nécessaire réappropriation de certains secteurs stratégiques et de souveraineté. Le Gabon, notre pays, préviendrait ainsi une nouvelle domination extérieure.

L'énergie, les transports, les télécommunications et l'accès aux financements sont au cœur de l'environnement des affaires. Au-delà de son pouvoir de régulation, l'Etat doit pouvoir y conserver une certaine marge de manœuvre. Et la communauté nationale une certaine influence. Céder l'ensemble des secteurs stratégiques à des entreprises transnationales ou publiques étrangères reviendrait pour notre pays à perdre toute autonomie d'action, toute capacité à inventer son propre avenir. Surtout, si les processus de cession sont menés de façon exclusive, loin du regard des citoyens et sans apport du capital national. Encore que cette crainte est battue en brèche aujourd'hui grâce à la loi n°21/2014 du 30 janvier 2015 relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, en son article 6 : «La cession à titre onéreux des biens publics est régulièrement menée à la connaissance du public et ouverte à tous, sans discrimination. Les transactions importantes font l'objet d'une information spécifique.»

Toute autorité morale, tout leader d'opinion, à commencer par les dirigeants politiques

de tous bords, doit avoir le courage de regarder la réalité en face et de dire la vérité, à savoir qu'aucun développement inclusif, donc porteur de mieux-être pour tous, n'est possible si le capital national n'est pas présent dans les secteurs stratégiques et de souveraineté, voire tous les secteurs. C'est par ce processus que sont nés les Dragons et les Tigres en Asie.

Il nous faut une stratégie d'introduction du capital national dans certaines entreprises. Il s'agit non pas de nationaliser, mais de permettre aux compatriotes qui le désirent d'y faire leur entrée. Naturellement, j'intègre le fait qu'une bonne partie des compatriotes susceptibles de donner corps à une telle stratégie sont les fonctionnaires. Par conséquent, tout ceci ne peut se faire que sous réserve du respect de l'alinéa 2 de l'article 66 de la loi n°001/2005 du 4 février 2005, portant statut général de la Fonction publique, qui interdit à l'agent public «d'avoir une participation directe ou indirecte dans un organisme sous contrôle de l'Etat ou ayant des relations commerciales avec celui-ci, ou qui peut engendrer un conflit d'intérêt entre l'intérêt personnel de l'agent public et les devoirs de ses fonctions».

Pour donner corps au grand changement voulu par Monsieur le président de la République, Ali Bongo Ondimba, dans sa communication du 28 juin 2016 devant le Parlement réuni en Congrès (Assemblée nationale et Sénat), à savoir «Libérer les énergies», il faudrait inciter les Gabonais à investir dans la téléphonie mobile et plus largement les télécommunications, la finance, l'énergie, les énergies renouvelables, les transports, etc. Cela passe par une politique du crédit volontariste et rigoureuse. Concrètement, il

convient d'instituer un mécanisme d'information sur les divers types d'opérations, d'assurer un suivi/évaluation des risques et de prévoir un accompagnement pour les bénéficiaires de l'ASI.

Plus que jamais, le Gabon doit favoriser l'émergence d'une classe de petits porteurs qui interviendront dans le tissu économique national. Ils pourraient également porter les préoccupations nationales au sein des conseils d'administration des entreprises et contribueraient ainsi au développement du pays et à une croissance inclusive.

Tout compte fait, l'ambitieuse réforme gouvernementale de la mise en place de l'ASI pour faire entrer plus de Gabonais dans les entreprises, si possible dans les conseils d'administration de certaines entreprises, mérite d'être soutenue et mise en œuvre dans les meilleurs délais. Si cette suggestion peut sembler audacieuse ou décalée, elle le sera toujours moins que la privatisation ou la cession à tout crin de pans entiers de l'économie nationale. L'Émergence, approche volontariste du chef de l'Etat, ne devrait pas accepter de tenir les Gabonais à l'écart du développement de leur pays. Or, l'ASI peut leur permettre d'y contribuer grandement.

Comme se plaît souvent à le souligner le ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement durable, les périodes de crise sont propices à la réflexion. Alors, osons, osons, osons !

*Inspecteur général des Finances
Député du Komo-Océan
3e vice-président de l'Assemblée nationale

LES PRIX BAS DES VACANCES DÉBARQUENT

Du 15 Juillet au 31 Août, profitez d'une promotion sur l'ensemble des pick up MAZDA BT 50

MAZDA 4X2 AC 2.2L	MAZDA 4X4 SC AC 2.2L	MAZDA 4X4 DC Base AC 2.2L	MAZDA 4X4 DC 3.2L LS BM GLX
15.900.000 <small>HT</small> Au lieu de : 18.900.000 <small>HT</small>	17.500.000 <small>HT</small> Au lieu de : 19.000.000 <small>HT</small>	20.500.000 <small>HT</small> Au lieu de : 22.900.000 <small>HT</small>	24.000.000 <small>HT</small> Au lieu de : 28.000.000 <small>HT</small>

SODIM TP est représenté à PORT-GENTIL et FRANCEVILLE par GESPARG.

BP 506 - LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 45 - 06 63 83 73 - 07 14 01 59
email : sodim.tp@groupesogafria.com - www.sodimtp.com

Nous construisons l'avenir